

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 681 ET 682**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 681 relatif à la tarification des services (2019);*
- *Règlement numéro 682 relatif aux impositions pour l'année 2019.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 30^e jour du mois de janvier 2019, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 30^e jour du mois de janvier 2019

Maude-Andrée Pelletier
Greffière